

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2025

GARANTIR LA GRATUITÉ TOTALE DES PARKINGS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
DE SANTÉ - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 124

présenté par
M. Fayssat

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, supprimer le mot :

« matérielles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe UDR est un amendement de précision ; le terme est superflu.